



## COMMUNIQUE DE LA PRESIDENCE DE LA COUR D'APPEL D'ABOMEY

Le Premier Président de la cour d'appel d'Abomey porte à l'attention du public que dans le cadre de l'actualisation de la liste des experts agréés près ladite cour, les dossiers d'agrément des postulants sont attendus à son secrétariat particulier.

Le dossier d'agrément comprend les pièces ci-après :

- Une demande d'agrément adressée au Président de la cour d'appel (précisant le domaine de compétence de l'expert) ;
- Un curriculum Vitae ;
- Une copie de l'extrait d'acte de naissance sécurisé ;
- Une copie légalisée du diplôme de spécialité ;
- Une copie légalisée de la carte nationale d'identité ou toute autre pièce tenant lieu ;
- Un extrait du bulletin n°3 du casier judiciaire datant de moins de trois (03) mois ;
- Une copie légalisée du certificat de nationalité ;
- Une attestation de résidence ;
- Quittance de frais de dossier non remboursables fixés à **vingt-cinq mille (25.000) frs CFA**, payable à son secrétariat ;

(Tous les domaines d'expertise sont attendus, principalement les domaines ci-après : **électricité, génie électronique et énergie renouvelable, psychiatrie, médecine générale, chirurgie et réparation de dommages corporels, expertise maritime, économie des transports et assurances, toxicologie, commissariat aux comptes, automobile et industrie, mécanique générale, télécommunication, froid et désenfumage, gestion des ressources humaines, environnement et aménagement de l'espace, redressement de sociétés en difficulté, liquidation de sociétés, recouvrement de créances, blanchiment de capitaux et financement du terrorisme, réglementation bancaire, gestion du contentieux du travail, gestion des hôpitaux et services de santé, contrôle et audit interne, gestion des projets, groupe électrogène et centrales thermiques).**

La date limite du dépôt des dossiers est fixée au **vendredi 17 avril 2026 à 17 heures** au secrétariat particulier du Premier Président.



Fait à Abomey, le 23/03/2026

Nourou Dine M. BAKARY. -